TempoGéo.org

Sociétés cotées à Paris — note méthodologique

Version 202611 — registre FIRDS de l'ESMA du 21 novembre 2026 — TempoGéo

1. Objet

Ce jeu de données recense les sociétés dont des titres de capital (actions et titres assimilés) sont admis à la négociation sur les plateformes parisiennes d'Euronext, et les identifie par leur SIREN (émetteurs de droit français), leur LEI (Legal Entity Identifier) et leurs codes ISIN.

Aucune source publique ne relie directement ces sociétés à leur SIREN : ni SIRENE ni le RCS ne portent d'indicateur de cotation, et les listes publiées par l'opérateur de marché ne donnent que le nom et l'ISIN. Le présent jeu comble ce manque par un chaînage d'identifiants, sans aucun rapprochement sur les noms.

2. Sources

Source	Producteur	Date	Apport
FIRDS — fichiers complets des instruments de capital (FULINS_E)	ESMA	21 novembre 2026	ISIN, nom, classification CFI, plateforme (MIC), dates d'admission, LEI de l'émetteur
Base LEI — niveau 1 (qui est qui) et niveau 2 (qui détient qui)	GLEIF (API publique)	jour de production	Nom légal, pays de droit, registre et numéro d'immatriculation, société mère ultime
SIRENE — unités légales et établissements (API Recherche d'entreprises)	INSEE, DINUM	jour de production	Dénomination, catégorie juridique, activité, effectif, catégorie d'entreprise, siège et coordonnées
Base Adresse Nationale (service de géocodage de la Géoplateforme)	IGN, DINUM	jour de production	Coordonnées des quelques sièges non géolocalisés dans SIRENE
Information réglementée (flux AMF, info-financiere.gouv.fr)	AMF, DILA	depuis 2016	Liens vers les rapports financiers ; avis de franchissement de seuil
Rapports financiers annuels ESEF (filings.xbrl.org)	XBRL International, d'après les dépôts des émetteurs	dernier exercice déposé	Comptes consolidés : chiffre d'affaires, résultat, capitaux propres, bilan

3. Méthode

3.1 Titres cotés à Paris

Le registre FIRDS (Financial Instruments Reference Data System) est alimenté chaque jour par les plateformes de négociation de l'Union européenne en application du règlement MiFIR.

Chaque enregistrement décrit un instrument (ISIN) sur une plateforme (code MIC). Les fichiers complets du samedi sont utilisés. On retient les plateformes parisiennes d'Euronext :

- **XPAR** Euronext Paris (marché réglementé)
- **ALXP** Euronext Growth Paris
- **XMLI** Euronext Access Paris

Parmi les instruments de capital (classification CFI commençant par E), on écarte les produits indiciels et certificats sur actifs (CFI « EY » : ETP sur crypto-actifs, trackers ; 114 enregistrements) et les titres dont la date de fin de négociation est passée (1). Restent les actions (ES), actions de préférence (EP), certificats représentatifs (ED), certificats coopératifs d'investissement (EM, notamment ceux des caisses régionales de crédit agricole) et parts de fonds fermés (EC).

3.2 De l'ISIN au SIREN

Chaque enregistrement FIRDS porte le LEI de l'émetteur. Le LEI est rapproché de la base GLEIF, qui donne pour chaque entité son registre d'immatriculation et son numéro dans ce registre. Pour les entités immatriculées dans un registre français (RA000189 Registre du commerce et des sociétés, RA000192 SIRENE), ce numéro est le SIREN. Le SIREN est ensuite enrichi par SIRENE, interrogé le jour de la production (API Recherche d'entreprises, mise à jour quotidienne) : unité légale et établissement siège.

Localisation du siège, par ordre de priorité : (1) les coordonnées du référentiel SIRENE géocodé à l'adresse par TempoGéo (mise à jour annuelle), si l'adresse du siège y est identique à celle du jour (numéro, indice de répétition, voie, code postal) — elles portent alors la clé d'interopérabilité BAN de l'adresse et le code IRIS ; (2) sinon la géolocalisation INSEE de l'établissement ; (3) à défaut un géocodage de l'adresse par la Base Adresse Nationale ; (4) en dernier recours le centre de la commune. La variable source_coordonnees indique l'origine retenue. Une adresse non diffusible n'est pas localisée.

Une société peut avoir plusieurs titres cotés (actions ordinaires et certificats, transfert de marché…). Le jeu en retient un titre principal : marché réglementé d'abord, puis Euronext Growth, puis Euronext Access ; action ordinaire de préférence aux autres titres ; admission la plus ancienne. Tous les ISIN sont listés (variable liste_isin et table titre_cote_fr).

3.3 Société mère ultime

Le niveau 2 de la base GLEIF indique, quand elle est déclarée, la société mère ultime (entité qui consolide l'émetteur dans ses comptes). La variable mere_ultime_cotee signale les sociétés cotées dont la mère ultime est elle-même cotée à Paris (filiales cotées de groupes cotés).

3.4 Documents officiels et cours de bourse

Les documents d'information réglementée déposés depuis 2016 sont lus dans le flux publié par la DILA (info-financiere.gouv.fr) et rattachés aux sociétés par leur LEI, sinon par leurs ISIN. Pour chaque société sont donnés le lien vers son dernier rapport annuel (rapport financier annuel ou document d'enregistrement universel, le plus récent des deux), vers son dernier rapport semestriel et vers la liste de toute son information réglementée. Les cours de bourse n'étant pas des données ouvertes, chaque société renvoie vers la page de son titre principal sur le site d'Euronext.

3.5 Comptes consolidés (ESEF)

Les émetteurs du marché réglementé publient leur rapport financier annuel au format européen ESEF (XBRL). Le dernier rapport de chaque société est lu sur filings.xbrl.org (XBRL International), et les valeurs consolidées de l'exercice clos sont extraites des balises IFRS sans dimension : chiffre d'affaires (Revenue, sinon RevenueFromContractsWithCustomers), résultat net (ProfitLoss), résultat part du groupe, capitaux propres (Equity) et total du bilan (Assets), dans la devise des comptes. Les banques et assurances n'ont généralement pas de chiffre d'affaires au sens IFRS.

3.6 Nombre d'actions

Chaque société cotée publie, les mois où il a varié, le nombre total d'actions composant son capital et de droits de vote (article L. 233-8 II du Code de commerce, article 223-16 du règlement général de l'AMF). Les déclarations publiées depuis 2024 sont lues automatiquement, de la plus récente à la plus ancienne : le nombre retenu est celui de la colonne « nombre d'actions » de la ligne datée, ou celui qui suit ce libellé ; les droits de vote, montants en euros et numéros d'immatriculation sont écartés. À défaut de déclaration lisible, le nombre d'actions des comptes ESEF à la clôture est repris. Le cours de bourse n'étant pas une donnée ouverte, la capitalisation n'est pas calculée : elle s'obtient en multipliant ce nombre par le cours affiché sur la page Euronext du titre (lien_euronext). Pour une société à plusieurs catégories d'actions cotées, le nombre couvre toutes les actions du capital.

3.7 Actionnaires personnes morales

Tout actionnaire qui franchit, à la hausse ou à la baisse, un seuil de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 33 1/3, 50, 66 2/3, 90 ou 95 % du capital ou des droits de vote d'une société cotée le déclare ; l'AMF publie un avis. Les avis publiés depuis 2016 sont lus automatiquement : déclarant, sens et date du franchissement, part du capital et des droits de vote détenue. Pour chaque couple société × actionnaire, la table actionnaire_pm_fr garde la dernière déclaration. Les déclarations de personnes physiques, ou de concerts qui en comprennent, sont écartées.

L'avis ne donne que le nom du déclarant. Celui-ci est rapproché des noms officiels du GLEIF (nom légal et autres noms) puis, à défaut, de SIRENE (raison sociale ou sigle). Correspondance « forte » : nom identique, ponctuation, accents et espaces ignorés, forme juridique comprise ou compatible (une LLC ne correspond jamais à une Ltd ni à une SA) ; « moyenne » : forme juridique absente d'un des deux noms, ou similarité d'au moins 95 % hors forme juridique (fautes d'orthographe, sans mot en plus). Quand plusieurs fiches répondent, on retient la fiche active, d'une société cotée à Paris le cas échéant, hors succursale, dont le nom légal (et non un ancien nom) correspond ; s'il en reste plusieurs, l'actionnaire n'est pas identifié (méthode « ambigu »). Le SIREN est celui du registre de la fiche LEI (RCS ou SIRENE). Les concerts ne sont pas identifiés. Lorsque l'actionnaire est lui-même coté à Paris, sa dénomination est reportée (declarant_cote), ce qui permet de suivre les participations entre sociétés cotées.

4. Résultats

Marché du titre principal	Sociétés	dont de droit français	dont étrangères
Euronext Access Paris	136	67	69
Euronext Growth Paris	260	234	26
Euronext Paris (marché réglementé)	328	295	33
Total	724	596	128

724 sociétés et 729 titres. Tous les LEI publiés par FIRDS sont présents dans la base GLEIF. Les 596 émetteurs de droit français ont tous un SIREN, tous retrouvés dans SIRENE ; 3 y sont cessés (fusion ou transfert en cours, signalés par siren_cesse). 595 sièges sont géolocalisés (99,8 % des émetteurs français).

Catégorie d'entreprise INSEE des émetteurs français : PME 257, ETI 209, GE 129, non renseignée 1.

Pays de droit des émetteurs étrangers : ES 52, BE 17, NL 12, IT 11, LU 8, GB 6, CH 3, PT 2, MC 2, GA 1, CI 1, MA 1, US-DE 1, US-NV 1, GR 1, AU 1, HK 1, ZM 1, DE 1, CA-BC 1, BM 1.

Mère ultime déclarée au GLEIF : 113 sociétés, dont 22 filiales de sociétés elles-mêmes cotées à Paris.

Nombre d'actions : 333 sociétés, dont 308 d'après leur dernière déclaration mensuelle à l'AMF et 25 d'après leurs comptes ESEF. Les déclarations lues ont été contrôlées par les comptes ESEF quand ils existent (écart de plus de 25 % : regroupement ou augmentation de capital postérieurs à la clôture) et par sondage.

Documents AMF : lien vers un rapport annuel pour 531 sociétés, vers un rapport semestriel pour 523. Comptes ESEF : 223 sociétés, dont 184 avec un chiffre d'affaires. Actionnaires personnes morales : 1 511 couples société × actionnaire, dont 808 encore significatifs, pour 331 sociétés.

Identification des actionnaires : 1 232 couples sur 1 511 (81,5 %) ont un actionnaire identifié, dont 1 168 avec une confiance forte ; 1 219 avec un LEI, 562 avec un SIREN ; 84 participations d'une société cotée à Paris dans une autre.

Sociétés de droit français admises sur d'autres plateformes de l'Union européenne (registre FIRDS, admission demandée par l'émetteur, marchés réglementés et SMN) : 9. 7 sont aussi cotées à Paris (doubles cotations : AIR FRANCE - KLM (Euronext Amsterdam); COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN (Euronext Amsterdam, Euronext Brussels); ENGIE (Bourse de Luxembourg, Euronext Brussels); Fiducial Real Estate (Bourse de Luxembourg); MAISON POMMERY & ASSOCIES (Euronext Brussels); MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS (Bourse de Varsovie); TotalEnergies SE (Euronext Brussels)). 2 ne sont cotées qu'en dehors de Paris dans l'Union : MONDO TV FRANCE (Euronext Growth Milan); SUEZ (Bourse de Luxembourg). Par ailleurs, les actions de 26 autres sociétés françaises, non cotées à Paris, sont négociées dans l'Union sans demande de l'émetteur (marchés libres allemands, internalisateurs) : il s'agit surtout de sociétés cotées aux États-Unis ou à Londres, hors du champ de FIRDS, ou de sociétés radiées de la cote parisienne.

Aux États-Unis (SEC, pays d'immatriculation des sociétés cotées au Nasdaq et au NYSE), 13 sociétés de droit français sont cotées, généralement sous forme d'American Depositary Shares. 9 le sont aussi à Paris : Abivax S.A. (Nasdaq); Cellectis S.A. (Nasdaq); DBV Technologies S.A. (Nasdaq); Innate Pharma SA (Nasdaq); Inventiva S.A. (Nasdaq); Nanobiotix S.A. (Nasdaq); Sanofi (Nasdaq); TotalEnergies SE (NYSE); Valneva SE (Nasdaq). 4 ne sont cotées qu'aux États-Unis et ne figurent donc pas dans cette base : CONSTELLIUM SE (NYSE); EDAP TMS SA (Nasdaq); Pasqal Holding SA (Nasdaq); SEQUANS COMMUNICATIONS (NYSE). Les cotations à Londres et en Suisse ne sont pas recensées.

5. Livrable

Table	Granularité	Géométrie
societe_cotee_fr	1 ligne par société (LEI)	Point du siège SIRENE (EPSG:4326) ; vide pour les émetteurs étrangers
titre_cote_fr	1 ligne par titre et marché (ISIN x MIC)	Sans géométrie ; jointure par lei
actionnaire_pm_fr	1 ligne par société cotée et actionnaire personne morale (dernière déclaration)	Sans géométrie ; jointure par lei_emetteur

Formats : GeoParquet, GeoPackage, GeoJSON (sociétés), CSV (séparateur point-virgule, UTF-8, géométrie WKT en dernière colonne), Excel. Les variables sont décrites dans les classeurs DOC_STATS (libellé, type, valeurs, effectifs).

6. Limites

- Périmètre : plateformes parisiennes d'Euronext seulement. Une société française cotée uniquement à l'étranger n'y figure pas (décompte pour l'Union européenne en partie 4 ; les cotations aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en Suisse ne figurent pas dans FIRDS) ; une société étrangère cotée à Paris y figure, sans SIREN.
- Euronext Growth et Euronext Access sont des systèmes multilatéraux de négociation, pas des marchés réglementés ; Euronext Access n'a pas non plus le statut de marché de croissance des PME, et les obligations d'information y sont allégées. Le marché est donné pour chaque société (variables mic, marche).
- Le LEI de l'émetteur est déclaré par la plateforme. Quand elle a déclaré son propre LEI faute de connaître celui de l'émetteur (3 titres), la société est conservée sans LEI ni SIREN (lei_non_declare), une ligne par titre, sous le nom du titre.
- Le siège est celui de l'unité légale dans SIRENE (siège social), pas nécessairement le siège opérationnel.
- La société mère ultime n'est connue que si elle est déclarée au GLEIF.
- Actionnaires : un actionnaire ne déclare qu'en franchissant un seuil ; la part indiquée est celle de la dernière déclaration et a pu évoluer depuis sans franchissement. Une détention antérieure à 2016 jamais redéclarée n'apparaît pas. Le nom du déclarant est lu dans l'avis, sans identifiant : une même entité peut apparaître sous deux graphies, et son LEI ou son SIREN est obtenu par rapprochement de noms (variable confiance_identification), à vérifier avant tout usage individuel ; une société sans LEI ni homonyme exact dans SIRENE (fonds, société étrangère) reste non identifiée. Seules les déclarations publiées par l'AMF sont lues (pas celles des émetteurs d'Euronext Access, non soumis à cette obligation).
- Comptes ESEF : marché réglementé seulement ; valeurs telles que balisées par l'émetteur, sans contrôle. Pour les banques et assurances, le chiffre d'affaires est généralement absent.
- Les données reflètent l'état des sources à la date de production ; une introduction ou une radiation apparaît au plus tard dans le fichier FIRDS de la semaine suivante.

7. Réutilisation des données de l'ESMA

Les données FIRDS sont reproduites avec l'autorisation prévue par les mentions légales des registres de l'ESMA, sous réserve de citer la source. Conformément à ces mentions, il est précisé qu'elles ont été transformées par TempoGéo : sélection des plateformes parisiennes et

des titres de capital, exclusion des titres radiés, choix d'un titre principal et regroupement par émetteur. L'ESMA ne cautionne pas ce jeu de données ; les données de son registre sont accessibles gratuitement sur https://registers.esma.europa.eu.

8. Avertissement

- La liste est produite par un traitement automatisé à partir de sources publiques, avec la meilleure exigence méthodologique possible compte tenu de leur qualité. Elle n'est pas exempte d'imperfections : elle reflète les déclarations des plateformes de négociation à l'ESMA et des entités au GLEIF, avec leurs délais et leurs erreurs.
- Les données sont fournies « en l'état », sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, notamment quant à leur exactitude, leur exhaustivité, leur actualité ou leur adéquation à un usage particulier. Elles ne constituent ni un conseil en investissement ni une information réglementée.
- TempoGéo ne saurait être tenu responsable des erreurs ou omissions, ni des conséquences directes ou indirectes de leur utilisation. L'utilisateur est seul responsable de l'usage qu'il en fait.
- TempoGéo s'efforce de corriger les anomalies qui lui sont signalées, sans engagement de délai ni de résultat, dans les versions ultérieures du jeu de données.

TempoGéo.org